AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2949
FR0000030611-FS1279

29 décembre 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GALIMMO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 décembre 2016, le concert composé des sociétés RLC[1], RLC Services[2] et Delparef[3] a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 décembre 2016, par suite d'une augmentation de capital de la société[4] décidée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de GALIMMO du 22 décembre 2016, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société GALIMMO et détenir 22 971 061 actions GALIMMO représentant autant de droits de vote, soit 91,81% du capital et des droits de vote de cette société[5], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
RLC[1]	4 892 797	19,55
RLC Services[2]	57 061	0,23
Total RLC[1]	**4 949 858**	**19,78**
Delparef[3]	18 021 203	72,02
Total concert	**22 971 061**	**91,81**

A cette occasion la société RLC a franchi en baisse, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société RLC Services qu'elle contrôle, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société GALIMMO.

[1] Société anonyme de droit belge contrôlée par Nederlandsche Maatschappij tot het Verrichten van Mijnbouwkundige Werken N.V. (NMKW), une société de droit néerlandais non cotée dont le capital n'est pas contrôlé, étant précisé que son capital est *in fine* majoritairement détenu par des membres de la famille Bouriez.
[2] Société par actions simplifiée contrôlée par la société RLC.
[3] Société anonyme holding regroupant les participations françaises de la société Louis Delhaize, contrôlée par NMKW.
[4] Cf. notamment communiqué diffusé par la société GALIMMO le 14 novembre 2016.
[5] Sur la base d'un capital composé de 25 021 159 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.